



Le 20 juillet 2018

Monsieur le Premier Ministre,

Par le présent courrier, nous souhaitons vous alerter sur les effets induits par les modalités de mise en œuvre du plan gouvernemental d'accélération du très haut débit et formuler une demande expresse.

Après avoir été invités à agir - l'aide de l'Etat en 2013 ayant été un facteur déterminant dans nos décisions collectives - mais sous contrainte, vu les intentions d'investir des opérateurs privés très limitées en Nouvelle-Aquitaine, nous avons mis en place des modalités d'action publique qui concourent aux objectifs du Plan France THD initial dans toutes ses composantes.

C'est ainsi que 7 départements ont pensé un modèle aménageur-investisseur et ont mutualisé leurs forces pour construire des réseaux suivant des ingénieries unifiées et les font exploiter par un unique guichet régional, la Société Publique Locale « Nouvelle-Aquitaine THD ».

D'autres départements ont fait d'autres choix, certains pouvant tirer parti du caractère attrayant de leur territoire aux yeux des opérateurs.

Pour en arriver à ce choix, les 7 départements associés au sein de la SPL « Nouvelle-Aquitaine THD » ont été amenés à conduire une action réfléchie avec les communes et leurs groupements afin de convenir d'un étalement dans le temps du projet, associant majoritairement construction de réseaux FttH tout en mobilisant des technologies alternatives d'attente comme la montée en débit à la boucle locale cuivre, le satellite, la modernisation de réseaux Wimax et la radio terrestre LTE fixe.

... / ...

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Ce travail d'aménagement du territoire concerté a pris du temps. Il est désormais en cours dans tous ces départements.

Plus de 750 millions d'euros d'argent public sont déjà engagés par des marchés de travaux, représentant près de 500 000 prises FttH qui seront construites à l'horizon 2021.

Il représente une vraie opportunité pour ces territoires de maîtriser totalement leur aménagement, en mobilisant prioritairement les acteurs économiques locaux, en impulsant une dynamique vers les nouveaux métiers du numérique, en étant force de proposition sur le catalogue de services de gros proposés aux fournisseurs de services afin de faciliter l'émergence des nouveaux usages.

Mais cette action est compromise par les annonces récentes du gouvernement. Le Plan d'accélération gouvernemental vise des objectifs que nous partageons, naturellement. Mais l'encouragement fait aux acteurs privés à intervenir sur la zone publique du plan France Très Haut Débit définie en 2011 (zones AMEL) et surtout la suspension du guichet pour la Société numérique produisent les effets perturbateurs suivants :

- la déstabilisation du travail territorial en profondeur réalisé par les acteurs publics qui avaient en ligne de mire un territoire, aménagé de façon progressive et équitable. C'est une remise en cause des SDTAN qui se profile et un refus adressé aux collectivités d'aménager leur territoire par les infrastructures de communications électroniques,
- la fragilisation de l'équilibre économique de ces projets, basé sur la péréquation des coûts entre territoires ruraux et non ruraux, sur leur périmètre dynamique ajustable et sur leur durée. La fragilisation également de l'attractivité des réseaux publics déployés devenant moins intéressants si leur périmètre en venait à être réduit,
- des incertitudes sur la capacité à finaliser les tours de table d'investissement.

Dans ce contexte, il est difficile pour les acteurs publics engagés dans une démarche d'investisseur/aménageur public/public, d'entrevoir avec sérénité la poursuite de l'aménagement de leur territoire.

Si nous comprenons qu'il est possible de mobiliser à nouveau des investissements privés dans les réseaux, nous rappelons que les dispositifs de co-financement des réseaux très haut débit qui ont été conçus et validés par l'Autorité de régulation à la demande des opérateurs eux-mêmes, répondent à leur attente et il n'est pas dans notre propos de remettre en cause cette modalité d'investissement privé.

En revanche, nous sollicitons avec fermeté la ré-ouverture du guichet Fonds pour la Société numérique et la communication sans tarder par les autorités compétentes des conditions dans lesquelles l'Etat continuera, à faire partie du tour de table des investissements aux côtés des acteurs publics locaux.

... / ...

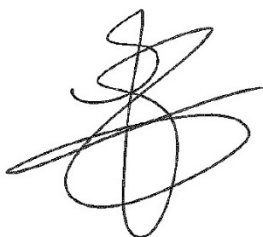
Une réponse négative à notre demande serait interprétée comme une nouvelle contrainte sur les acteurs publics convaincus de la nécessité de rattraper le retard certain pris par la France dans le domaine des réseaux très haut débit.

Nous ne doutons pas que l'Etat saura éviter cette situation coûteuse pour les collectivités locales et permettra au contraire le développement des projets publics dans l'esprit du message initial qui nous avait été adressé. Il est impensable que nous devions aujourd'hui laisser la place à l'action privée, faute de reconduction de l'aide de l'Etat alors que les chantiers engagés laissent envisager un déploiement efficace et proche selon des modèles vertueux pour la dépense publique.

Nous vous remercions vivement de votre intervention sur ce dossier. Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Premier Ministre, nos salutations distinguées.




Alain ROUSSET
Président du Conseil régional de
Nouvelle-Aquitaine



Mathieu HAZOUARD
Président de la Société Publique
Locale « Nouvelle-Aquitaine THD »



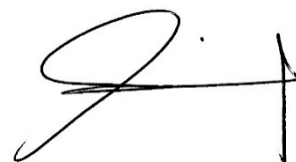
François BONNEAU
Président du Département
de la Charente



Jacques CHABOT
Président de Charente Numérique



Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Valérie SIMONET
Présidente du Département
de la Creuse



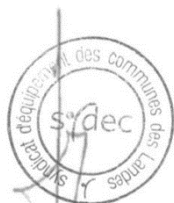
Pascal COSTE
Président du Département
de la Corrèze



Jean-Claude LEBLOIS
Président du Département
de la Haute-Vienne



Germinal PÉIRO
Président du Syndicat mixte
« Périgord Numérique » et du
Département de la Dordogne



Jean-Louis PEDEUBOY
Président du Sydec des Landes



Xavier FORTINON
Président du Département
des Landes



Pierre CAMANI
Président du Syndicat mixte
« Lot-et-Garonne numérique » et du
Département de Lot-et-Garonne